

République Française
Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ Séance du 24 février 2026 ☞

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 19 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Absents : 00

Absents excusés : 04

Pouvoirs : 02 (MAURE Céline ayant donné procuration à GERVAIS Jean-claude – VELAT Jocelyne ayant donné procuration à OBERSON Jean-François)

Votants : 13

Secrétaire de séance : MAURE Nadine

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry	✓	
VELAT Jocelyne		✓	MAURE Sigrid		✓	CHARDON Brigitte	✓	
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		JEANTET Anne	✓	
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline		✓	HAY Matthieu	✓	
JADOT Jean-Noël	✓		PASSY Dominique		✓	WAILL Benoist	✓	

DELIBÉRATION N° 12_2026	TARIFS COMMUNAUX 2026
ADOPTÉE à l'Unanimité	

Rapporteur : M. Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération 18_2025 fixant les tarifs communaux applicable au 20 mars 2025 ;

VU la commission de travail en date du 03/02/2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les tarifs communaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

MAINTIEN à l'identique les tarifs des locations des salles communales, à savoir la salle polyvalente, la salle sous la mairie et la salle de danse, à dater du 25 février 2026 et tels que présentés dans l'annexe 1 à la présente délibération.

AJOUTE les montants de caution du matériel supplémentaire proposé à la location ;

Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné ;

Charge Monsieur le Maire de suivre la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 24 février 2026

Et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de Séance,
MAURE Nadine,

Le Maire,
GERVAIS André